

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Wirtschaftspolitik
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Candinas, Martin (cvp/pdc, GR) NR/CN, Reimann, Lukas (svp/udc, SG) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernhard, Laurent
Zumbach, David
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent; Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, 2012 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Gesellschaftsrecht	1

Abkürzungsverzeichnis

RK-NR	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
MWST	Mehrwertsteuer
VVAG	Verordnung über die Pfändung und Verwertung von Anteilen an Gemeinschaftsvermögen
eSchKG	Elektronischer Datenstandard für das Betreuungswesen
E-ID	Elektronische Identifizierung
ZTG	Zolltarifgesetz

CAJ-CN	Commission des affaires juridiques du Conseil national
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
OPC	Ordonnance concernant la saisie et la réalisation de parts de communautés
e-LP	Norme électronique d'échange des données dans le domaine des poursuites
e-ID	Identification électronique
LTaD	Loi sur le tarif des douanes

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

MOTION
DATUM: 26.09.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon Lukas Reimann (udc, SG), le **droit de douane imposé selon le poids pour les voitures de tourisme engendre** non seulement **une charge administrative disproportionnée**, mais semble également désuète. L'importation des voitures de tourisme est soumise à la TVA et à l'impôt sur les véhicules automobiles. De plus, l'art. 8 de la loi sur le tarif des douanes (LTaD) impose une taxe supplémentaire selon le poids du véhicule. Alors que les recettes de ce tarif douanier correspondent à moins d'un pour cent du produit imposé sur l'importation de voitures de tourisme, il entraîne des frais administratifs conséquents pour les douanes et les entreprises. Le parlementaire Reimann propose donc la suppression de ce droit de douane.

Le Conseil fédéral s'est prononcé en défaveur de la motion. Tout d'abord, il rappelle que ces droits de douane sont liés à des accords internationaux qui ne peuvent pas être révoqués si facilement. Puis, il précise qu'un rapport sur la simplification des formalités douanières (14.3014) est en cours.

Le Conseil national a adopté la motion par 122 voix contre 60 et 1 abstention. Le camp rose-vert a été rejoint par 10 voix du PDC, mais cela n'a pas pesé lourd dans la balance. ¹

MOTION
DATUM: 05.07.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Lukas Reimann (udc, SG) souhaite supprimer le **droit de douane imposé selon le poids pour les voitures de tourisme**. Selon lui, cette charge désuète engendre un fardeau administratif disproportionné.

Par 5 voix contre 4 et 2 abstentions, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) propose à sa chambre de rejeter la motion. Elle explique que le projet du Conseil fédéral sur l'abolition unilatérale des droits de douane sur les produits industriels, mis en consultation, répond à la demande du parlementaire.

La motion, adoptée par le conseil national en 2018, a été rejetée, sans discussion, par la chambre des cantons. ²

POSTULAT
DATUM: 20.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Martin Candinas (pdc, GR) a demandé au Conseil fédéral un rapport sur les **synergies entre révolution numérique et régions de montagne**. Il a notamment cité en exemple le stockage des données. Le postulat a été classé car il a dépassé le délai de deux années avant d'être examiné.

Gesellschaftsrecht

POSTULAT
DATUM: 14.12.2012
LAURENT BERNHARD

Betreibungsauskünfte waren bis dato auf den Betreibungskreis beschränkt. Bei einem Domizilwechsel eines Schuldners ausserhalb eines bestimmten Betreibungskreises wurden bestehende Betreibungen nicht in das Register des neu zuständigen Betreibungskreises übernommen. Der Nationalrat überwies in der Wintersession ein Postulat Candinas (cvp, GR), welches den Bundesrat damit beauftragte, über mögliche Massnahmen gegen diesen **„Schuldner-tourismus“** Bericht zu erstatten. ³

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 12.11.2015
DAVID ZUMBACH

Im November 2015 gab die Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats (RK-NR) einer parlamentarischen Initiative Reimann (svp, SG) Folge, welche das Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (SchKG) dahingehend anpassen will, dass eine **Verarrestierung von Liquidationsanteilen von Schuldner ohne Wohnsitz in der Schweiz** möglich wird. Dadurch soll es im Ausland wohnhaften Schuldner, die in der Schweiz über Vermögenswerte verfügen, erschwert werden, sich ihren Gläubigern zu entziehen. Die Kommission fasste ihren Entscheid bei einer Enthaltung mit 17 zu 0 Stimmen. ⁴

Étant donné la révision de l'article 2 de l'**ordonnance sur la saisie et la réalisation de parts de communautés** (OPC), la commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a proposé à sa chambre de classer l'initiative parlementaire de Lukas Reimann (udc, SG). L'objet a été classé sans discussion.⁵

A la suite du **rapport** sur le postulat Candinas (pdc, GR), le Conseil fédéral a estimé que les solutions avancées étaient trop coûteuses et trop lourdes administrativement pour être mises en œuvre. Il préconise donc des mesures ponctuelles en attendant la mise en place d'un service national d'adresses. Le postulat avait pour objectif de **lutter contre les débiteurs qui veulent échapper à leurs dettes en déménageant**. Le parlementaire argumentait que les créanciers, fournisseurs, services publics et clients ne possèdent pas suffisamment d'informations pour s'assurer de la solvabilité de leurs débiteurs. La lecture du rapport sur le postulat indique que la problématique se situe au niveau de l'identification du débiteur en l'absence de données fiables. Si le projet d'échange électronique dans le domaine des poursuites et faillites (e-LP) et le projet d'identification e-ID contribueront, à moyen-terme, à réduire le problème d'identification, ils ne permettront pas de le résoudre complètement. A long-terme, la solution réside dans la mise en place d'un service national d'adresse. Finalement, à court-terme, le Conseil fédéral envisage de modifier l'avertissement sur les extraits afin d'informer explicitement les créanciers concernés de la pertinence limitée de ces extraits et de la nécessité de vérifier l'identification du débiteur.⁶

1) BO CN, 2019, p.1632

2) BO CE, 2019, pp.431; Communiqué de presse CER-CE du 10.04.2019; Rapport CER-CE du 08.04.2019

3) AB NR, 2012, S. 2253.

4) Medienmitteilung RK-NR vom 13.11.15

5) BO CN, 2018, p.1151; Communiqué de presse CAJ-CE; Communiqué de presse CAJ-CN; Communiqué de presse CAJ-CN; Rapport CAJ-CN

6) Rapport - Extrait national du registre des poursuites